



REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES
À VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
des Nations unies

SOUS-COMITE JURIDIQUE
61^{ème} session (28 mars – 8 avril 2022)

Point 9 – Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace

Jeudi 31 mars 2022

Déclaration de la délégation française

= *Seul le prononcé fait foi* =

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Chers collègues,

Les activités de recherche et d'enseignement en droit de l'espace en France reposent essentiellement sur **deux grands pôles universitaires** : l'un à l'Université Paris-Saclay, l'autre à l'Université Toulouse-Capitole.

Le pôle d'excellence Paris-Saclay en droit de l'espace et des télécommunications, dirigé par le Professeur Philippe Achilleas est structuré autour de quatre piliers :

- Une équipe de recherche, l'Institut du droit de l'espace et des télécommunications (IDEST),
- Un cycle de formation de master en deux ans, intitulé « Droit des activités spatiales et des télécommunications », réalisé en partenariat avec l'Institut

Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace – Supaéro et proposant deux parcours : « Air et Espace » et « Télécommunications » et dont les cours sont organisés directement avec le soutien de nombreux partenaires tels que le Centre national d'études spatiales (CNES), l'Agence Spatiale Européenne et des grandes industries aéronautiques et spatiales françaises et internationales,

- Une Chaire Technologie et Progrès soutenue par Airbus et Orange,
- Un Groupement d'Intérêt Scientifique en partenariat avec le CNES sur le droit des activités spatiales et des secteurs innovants.

L'IDEST travaille en étroite collaboration avec les milieux professionnels pour former des docteurs et des praticiens, organiser des colloques et publier des articles et des ouvrages sur des sujets innovants.

Nous souhaitons également rappeler, que l'IDEST conduit actuellement des contrats de recherche sur des sujets d'intérêts majeurs du sous-comité comme l'exploitation commerciale des corps célestes, notamment sur les enjeux posés par les projets lunaires, ou encore dans le domaine de la gestion du trafic spatial.

Sur un plan plus général, l'Université Paris-Saclay a lancé un pôle de recherche spatiale pluridisciplinaire dont le droit représente l'une des pierres angulaires.

En matière d'enseignement, les étudiants peuvent désormais suivre une formation qui s'étend sur deux ans. La première année comprend un cours magistral dédié au droit de l'espace, un séminaire pratique en partenariat avec l'école d'ingénieurs Centrale-Supélec, un atelier de spécialisation organisé par Safran et un exercice de simulation de négociation internationale organisé par le European Centre for Space Law. En deuxième année, les étudiants suivent le Master Droit des activités aérospatiales et des télécommunications (DAST) qui célèbre ses 20 ans cette année.

A titre d'exemple, ce pôle universitaire organisera en collaboration avec le CNES un colloque à Paris portant sur l'exploitation commerciale des corps célestes, permettant ainsi de nourrir les réflexions sur ce sujet qui fait l'objet de nombreuses discussions, y compris au sein de ce sous-comité.

Madame la Présidente,

L'autre grand pôle d'enseignement et de recherche en droit spatial est celui de l'Université de Toulouse qui s'appuie sur la Chaire dénommée « SIRIUS » (*Space Institute for Researches on Innovative Uses of Satellites*), présidé par le Professeur Lucien Rapp.

Il s'agit d'une Chaire d'entreprise, fondée sur un partenariat public-privé entre, d'une part, trois opérateurs majeurs du secteur spatial que sont le CNES, *Airbus Defense and Space* et *Thales Alenia Space* et, d'autre part, deux établissements d'excellence, à savoir l'Université Toulouse 1 Capitole et l'Ecole d'économie de Toulouse (*Toulouse Business School*). En juin 2018, ce partenariat a été reconduit pour cinq années supplémentaires.

La Chaire produit des travaux de recherche sous la forme de thèses de doctorants, de communications scientifiques dans des colloques ou symposium internationaux, d'ouvrages ou d'articles publiés dans des revues internationales. Ces travaux couvrent un champ très étendu de sujets. La Chaire SIRIUS est également engagée dans des études concrètes concernant les nouveaux enjeux et mutations de la filière spatiale. A titre d'exemple, nous pouvons citer une étude relative aux activités de lancement et d'atterrissage spatiaux en mer, une autre consacrée au droit applicable aux plateformes spatiales privées autonomes, assemblées dans l'espace, ou encore une étude s'intéressant aux tendances en matière de règlement des différends spatiaux et l'arbitrage.

Nous souhaitons également rappeler aux membres du Sous-comité juridique, l'existence de l'outil de recherche sur le droit de l'Espace « Space legaltech » mis en place par la Chaire SIRIUS en 2017. Cet outil fournit une cartographie des législations nationales relatives aux activités spatiales.

Madame la Présidente,

Nous souhaitons enfin rappeler que la France participe au programme de formation en droit spatial « *Space Law for New Space Actors* » conduit par le Bureau des Affaires spatiales. En 2022, des experts du CNES ont notamment réalisé des interventions sur le sujet de l'immatriculation des objets spatiaux dans le cadre de missions techniques consultatives organisées par le BAS. La France souhaite ainsi apporter son soutien au développement de lois spatiales nationales en présentant des exemples concrets de mise en œuvre des dispositions des traités internationaux.

Je vous remercie de votre attention.